

TABLEAU EN ANNEXE DU RÈGLEMENT SUR LES DROITS

	2023-2024
3.1 AFFÉRENTS AUX SERVICES D'ENSEIGNEMENT	
3.1.1 ADMISSION	
L'ouverture du dossier	Pour la formation ordinaire 30 \$ payable au SRAM Pour les étudiants en mobilité diplômante entrante 85 \$ payable au SRAM Pour les étudiants en mobilité non-diplômante entrante 35 \$ payable au SRAM Pour la formation continue, le montant et le lieu de paiement varient selon les catégories : MEES 30 \$ payable au SRAM ou au CÉGEP selon les programmes et les délais Services Québec 0 \$ Auto financé 200 \$ payable au Cégep Autre : selon l'entente avec le partenaire
L'analyse du dossier Les changements de programme Les changements de profil Les changements de voie de sortie L'analyse du dossier pour la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) Les entrevues de validation aux fins de l'analyse des dossiers RAC Les tests d'évaluation de connaissances (mathématiques, anglais, etc.)	Inclus Inclus Inclus Inclus 30 \$ 0 \$ 0 \$
L'analyse du dossier d'un ancien étudiant	Pour la formation ordinaire : * 50 \$ si le dossier date d'avant l'an 2000, ** 30 \$ si le dossier date de l'an 2000 et après Pour la formation continue (sauf pour la RAC) : * 50 \$ si le dossier date de plus de 2 ans, ** pas de frais si le dossier date de 2 ans ou moins d'absence
La reconnaissance des acquis expérientiels (RAC) aux fins de l'admission Réactivation de dossier RAC (après un an d'inactivité) Les auditions, tests et examens physiques préadmission Les tests d'évaluation de connaissance de la langue d'enseignement lorsque requis Les pénalités pour retard à l'admission L'étude du dossier scolaire pour les étudiants français en stage L'étude du dossier scolaire pour les étudiants français en séjour d'études	0 \$ 30 \$ 0 \$ 30 \$ 0 \$ 34 \$ 34 \$
3.1.2 INSCRIPTION	Droits universels Temps plein : 20 \$ / session Temps partiel : 5 \$ / cours
L'annulation de cours dans les délais prescrits L'attestation de fréquentation requise par une loi L'attestation de fréquentation requise par une démarche d'admission dans un établissement d'enseignement supérieur L'attestation de fréquentation pour toute autre raison Le bulletin, attestation d'établissement ou relevé de notes officiel (première copie) Le bulletin ou relevé de notes officiel (copie supplémentaire) Attestation d'établissement (copie supplémentaire) Les tests de classement lorsque requis par un programme L'émission de commandite	Inclus Inclus Inclus 7 \$ Inclus 7 \$ 25 \$ Inclus Inclus
Les modifications de choix de cours ou d'horaire pour des raisons déterminées par le règlement Les modifications de choix de cours ou d'horaire non déterminées par le règlement Les reçus officiels pour fins d'impôts disponibles sur le Portail	Inclus 25 \$ Inclus
L'inscription au SRAM pour des cours d'été Les reçus officiels pour fins d'impôts demandés au comptoir La révision de notes	15 \$ pour les cours suivis dans un autre cégep et 10 \$ pour les cours suivis à l'interne 7 \$ Inclus
L'établissement des équivalences L'établissement des dispenses et des substitutions La reconnaissance des acquis expérientiels (RAC) Absence non justifiée à une évaluation RAC en classe planifiée Pénalité pour modification d'entente en RAC Les pénalités de retard pour la prise de possession de l'horaires Les pénalités pour retard de paiement Les pénalités pour retard de choix de cours	Pas de frais pour la formation ordinaire et la FC 0 \$ 50 \$ / compétence 25 \$ 25 \$ 25 \$ 25 \$ 25 \$
L'inscription à des cours à temps partiel L'inscription à des cours hors programme L'inscription à des cours pour les étudiants non résidents du Québec	25 \$ pour la formation ordinaire et non-applicable pour la formation continue 2 \$ l'heure * sauf pour les étudiants inscrits aux AEC et pour les étudiants internationaux (hors nationalité française) 5 \$ l'heure à la formation ordinaire et 2 \$ l'heure à la formation continue 1780\$ / session ou 8,69 \$ / heure
L'inscription à certains cours optionnels en éducation physique (frais transport, sécurité, participation, etc.) : 109-361-AL - Activités aquatiques en eau vive (fin de semaine) 109-362-AL - Activités aquatiques en eau vive (intersession) 109-364-AL - Activités en plein air (fin de semaine) 109-365-AL - Activités en plein air (intersession) 109-366-AL - Activités hivernales en plein air (intersession) 109-641-AL - Initiation à l'escalade sur structures artificielles 109-671-AL - Initiation au vélo cross country (fin de semaine) 109-672-AL - Initiation à la planche à neige (intersession) 109-673-AL - Initiation au canot-camping (intersession) 109-674-AL - Initiation au ski de fond (intersession) 109-675-AL - Initiation au ski de fond (fin de semaine) 109-935-AL - Planche à pagaie (SUP) [fin de semaine] 109-984-AL - Escalade de rocher (fin de semaine) 109-988-AL - Excursion en montagne (fin de semaine) 109-989-AL - Excursion hivernale en montagne (fin de semaine) 109-998-AL - Excursion en montagne (intersession) L'inscription à certains cours (autres que l'éducation physique) : 221-203-AL Technologie du béton (certification ACI)	120 \$ 120 \$ 75 \$ 75 \$ 75 \$ 55 \$ 120 \$ 75 \$ 125 \$ 50 \$ 50 \$ 130 \$ 95 \$ 60 \$ 60 \$ 60 \$ 190 \$

L'inscription au programme optionnel (Baccalauréat international)	350 \$
L'inscription à des stages optionnels d'alternance travail-études	Au moment de l'inscription : 50 \$ (à l'automne, la date limite est le 31 octobre). Une seule fois. 100 \$ est facturé au début de chacun des stages (1, 2 ou 3)
Les frais administratifs de l'Alliance Sport Études (étudiants athlètes admis)	50 \$ / session
3.1.3 AUTRES DROITS AFFÉRENTS	Droits universels Temps plein : 25 \$ / session Temps partiel : 6 \$ / cours
L'accueil dans les programmes La carte étudiante Les coûts pour le remplacement de la carte étudiante physique Le guide étudiant (version électronique) L'aide à l'apprentissage : Le Centre d'aide en Français (CAF) Le Centre d'aide à l'apprentissage (CAA) Autres mesures d'aide - période d'encadrement, en laboratoire, tutorat Les services d'orientation L'information scolaire et professionnelle Les documents pédagogiques remis à tous les élèves dans le cadre d'un cours Les avances de fonds Les coûts pour le remplacement de documents de la bibliothèque endommagés ou perdus Les coûts pour le remplacement de l'équipement audiovisuel perdu ou endommagé Le coût de remplacement du matériel du Cégep en retard, endommagé ou perdu Crédit d'impression autorisé (selon les tarifs en vigueur)	Inclus Inclus 7 \$ pour la formation ordinaire et non-applicable pour la formation continue Inclus 5 \$ / l'heure 5 \$ / l'heure Inclus Inclus Inclus Inclus Inclus Coût de remplacement du livre + 5 \$ (frais) + amendes Montant payé à l'achat par le Cégep + 5 \$ (frais) + amendes Selon la procédure établie Inclus un crédit de 8 \$ / session
3.2 DE TOUTE AUTRE NATURE	
Droits universels	Temps plein : 110 \$ / session Temps partiel : 29,50 \$ / cours Une indexation annuelle (basée sur l'IPC) est appliquée chaque année IPC Québec 2022 = 6,7 % https://statistique.quebec.ca/fr/document/indice-prix-consommation-ipc Cependant nous pouvons baisser le taux d'indexation lorsque la hausse annuelle est jugée excessive, ainsi pour 2023-2024 nous suggérons d'appliquer une hausse de 1,5 % équivalente à la moyenne des hausses de 2018 (1,7 %) 2019 (1,9 %) et 2020 (0,8 %). et 2021 (1,5%) Les droits de toute autre nature ne sont pas exigés durant les sessions d'été à la formation ordinaire.
L'accueil de masse Les activités socioculturelles (selon les règles du RIASQ, certaines activités ne sont pas accessibles aux étudiants de la formation continue) : Les activités sportives (selon les règles du RSEQ, les équipes sportives de compétition intercollégiale ne sont pas accessibles aux étudiants de la formation continue) : Les activités et services offerts par le CAPCAL L'encadrement pour l'aide financière Le placement et l'insertion au marché du travail Consultations à la clinique de santé Les services sociaux Les services adaptés SAIDE Les services de soutien informatique Les pénalités pour chèques sans provision Les pénalités pour coupure de cadenas sur un casier utilisé sans autorisation Programme d'assurances en cas d'accidents et responsabilité civile Les assurances collectives pour les étudiants internationaux* * Selon le montant négocié avec la compagnie d'assurance	Selon la procédure établie Non-inclus - des frais d'inscription varient selon les activités Non-inclus - des frais d'inscription varient selon les activités Non-inclus - des frais d'inscription varient selon les activités Inclus Inclus Inclus Inclus 25 \$ 20 \$ Inclus Entre 700 \$ et 900 \$ par année
Cotisation étudiante à l'AGÉCAL	40 \$ / session
Cotisation étudiante à la Fondation	15 \$ / session